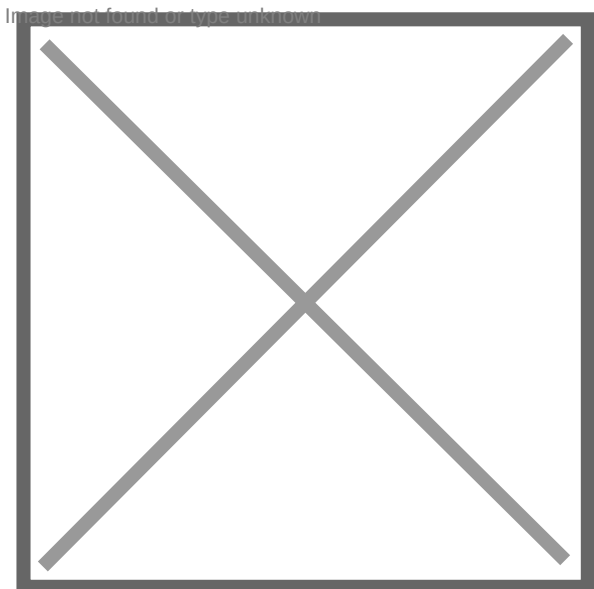




Suspension + annulation du permis

Par **aurel156_old**, le **10/11/2007 à 19:38**

j ai une suspension du permis jusqu au 3mars 2008 entre temps en juin j ai reçu une lettre d annulation de mon permis. J ai passé une visite médicale et un test psychotechnique. Sachant que j ai le permis depuis plus de trois ans je ne devrais repasser que le code. Je n ai normalement pas le droit d obtenir un nouveau permis avant le 7décembre 2007 (date que la prefecture m a donnée suite à annulation du permis délais de 6mois) j ai donc été voir un moniteur d auto école pour m inscrire et il me dit que je suis obligé d attendre la fin de ma suspension c est à dire début mars pour pouvoir obtenir un nouveau permis. dois je réellement attendre la fin de ma suspension du permis ou dois je me fier à la date que me donne la prefecture pour pouvoir m inscrire au code?